

# Les négociations commerciales 2024 : Les points de focalisation à connaître pour les grossistes alimentaires

Chaque année, vous, acteurs du commerce BtoB négociez avec vos fournisseurs et clients, les conditions dans lesquelles vos relations commerciales vont se dérouler. Ces dernières années, les règles de la négociation commerciale ne cesse d'évoluer avec pour dernier point d'orgue la loi Egalim 2 pour protéger la rémunération des agriculteurs et bien entendu l'ordonnance du 30 juin 2021 sur les pratiques commerciales déloyales..., sans compter l'impact inattendu du Covid-19 dans les relations contractuelles. C'est sur ce constat que nous vous proposons cette formation avec pour objectif d'appréhender tant les nouvelles opportunités que les nouvelles contraintes juridiques, et préparer au mieux vos négociations 2023 qui s'annoncent délicates.

## Le + de CGF CAMPUS :

Une formation juridique animée par des experts du domaine pour avoir une vision complète et très opérationnelle des enjeux et pratiques à mettre en place

### OBJECTIFS

Comprendre la réglementation et maîtriser sa mise en œuvre dans le cadre des négociations 2023

### INTERVENANTS

Me Jean-Christophe GRALL  
– Cabinet Grall & Associés

### PUBLIC CONCERNÉ

- DG et Chef d'entreprise, Dirigeant PME, TPE
- Directeur Juridique, Juriste
- Directeur Commercial, Commercial
- Responsable des ventes, grands comptes
- Directeur des achats

### PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

### MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

### MOYENS PÉDAGOGIQUES D'ENCADREMENT

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- Formation format mixte interactif
- Présentation powerpoint

### SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- Questions orales
- Certificat réalisation

### DATE

**10 OCTOBRE 2023  
de 9h30 à 17h00**

Format mixte : présentiel / distanciel  
CGF Campus 31 rue Saint-Augustin  
75002 Paris

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### PARTIE I

#### Les points de focalisation

I/ Les nouvelles dispositions issues des loi DDADUE du 3/12/2020 et ASAP du 7/12/20

II/ La cascade d'indicateurs : principe et obligations

III/ La renégociation du prix convenu en cours d'année

IV/ Les conséquences de la crise sanitaire sur l'exécution des contrats : conséquences immédiates et à terme

### PARTIE II

#### La Négociation commerciale et la formalisation des accords

V/ La formalisation des documents concourant à la contractualisation de la relation commerciale entre un fournisseur et ses grossistes puis entre les grossistes et leurs clients

### PARTIE III

#### Les comportements abusifs

VI/ Le déséquilibre significatif et obtention d'un avantage injustifié

### PARTIE IV

#### Le seuil de revente à perte / les prix de cession abusivement bas

VII/ Le seuil de revente à perte/ les prix de cession abusivement bas

### PARTIE V

#### La facturation / les délais de paiement

VIII/ Rappel des règles de facturation et du formalisme requis / les délais de paiement

### PARTIE VI

#### Procédure et sanctions

IX/ Voies d'action du Ministre de l'Economie et sanctions possibles

### TARIFS

Adhérent à une fédération CGF : 600 € HT

Non adhérent à une fédération CGF : 800 € HT

### INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin – 75002 Paris

T. 01 44 55 35 00 – m.zolli@cgf-grossistes.fr

**BULLETIN  
D'INSCRIPTION**

**A RETOURNER A CGF CAMPUS – Muriel MEZENEN ZOLLI**  
**29-31 rue Saint-Augustin 75002 Paris**  
ou [m.zolli@cgf-grossistes.fr](mailto:m.zolli@cgf-grossistes.fr) –T 01 44 55 35 00

**COORDONNEES**

NOM DE L'ENTREPRISE \_\_\_\_\_

SECTEUR D'ACTIVITE \_\_\_\_\_

FEDERATION DE RATTACHEMENT \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

FONCTION \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ TELECOPIE \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

CCN APPLIQUEE :  3044  3100  Autre, laquelle : \_\_\_\_\_

NUMERO SIREN \_\_\_\_\_

ASSISTERA à la journée de formation : « **Les négociations commerciales 2024 / volet  
alimentaire** » le **10 octobre 2023** - **format mixte / présentiel - distanciel** :

en présentiel  en distanciel

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » du site [www.cgfcampus.fr](http://www.cgfcampus.fr) )

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer  
**votre bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant ou de l'accord  
de prise en charge par votre OPCO :**

- soit, pour les formations sur une journée (9h30-17h00)

600,00 Euros HT (720,00 TTC) par formation

ou

800,00 Euros HT (960,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

**FINANCEMENT** (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

**Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :**

Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à **Mme Mezenen Zolli**.

(Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription servira de convention auprès d'AKTO).

Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

**OU**

**Vous gérez vous-même votre budget de formation**

**DATE :**

**NOM :**

**SIGNATURE :**

**TAMPON DE LA SOCIETE :**

*Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. CGF CAMPUS se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.*